

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 442^e séance tenue le 27 janvier 2003,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud, la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mme Louise Allaire, MM. Jean-Paul Bahary, Michel Beaudin, Moïse Bendayan, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Luc Giroux, Anatole Joffe, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mme Joëlle Margot, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Mme Louise Viau, M. André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquard, Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, MM. Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Nicolas Fournier, François Séguin, Olivier Thibeault, François Vincent; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : M. Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Guy Berthiaume, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : MM. Jean-Marc Charron, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Denise Angers, MM. Jean Barbeau, Paolo Bellomia, Jean-Guy Besner, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. André-Pierre Contandriopoulos, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Alan K. Goff, Luc Granger, Mmes Francine Gratton, Arlette Kolta, Sylvie Marleau, M. François Péronnet, Mme Fabienne Pironet, MM. Jesús Vázquez-Abad, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mme Magali Deleuze, M. André Desrosiers, Mmes Gisèle Gingras, Louise Larivière, M. Daniel Leduc; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants du personnel : M. Larry Gagnon, Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; un représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix, les observateurs : MM. Russell Adams, Pierre Bordeleau, Mme Francine Bourget, Jacques Gravel

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du décès, survenu le 31 décembre dernier, de Mme Arlette Joffe-Nicodème, professeur titulaire, ex-directeur des bibliothèques, ancien membre de l'Assemblée universitaire et du Conseil et conjointe de M. Anatole Joffe. Il annonce également le décès de M. Louis Laplante ancien vice-doyen de la Faculté de médecine dont le décès est survenu le 20 janvier dernier.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres. Il s'agit de Mme Maryse Rinfret-Raynor, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, de M. Najib Lairini et de Mme Sabine Sèvre-Rousseau, membres élus par le personnel enseignant de la Faculté des arts et des sciences ainsi que de Mme Claudette T. Cloutier, membre élu par l'AGEEFEP.

AU-442-1 ORDRE DU JOUR

AU-442-1

La suppléante au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale qu'à leur demande, les membres de l'Assemblée ont reçu copie des acétates électroniques utilisés aux fins de la présentation de l'évolution des clientèles étudiantes depuis 1998. Sous la rubrique des Points statutaires, l'Assemblée sera saisie d'un rapport verbal sur l'état des travaux du Comité de la politique linguistique. Pour donner suite à la demande exprimée lors de la dernière séance, l'Assemblée a également reçu copie de rapports du Comité de la recherche portant sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle ainsi que sur les OGM et l'alimentation humaine. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, le Comité de l'ordre du jour a donné suite à une demande d'inscription de la révision de la politique contre le harcèlement sexuel; ce document constitue le point 9 de l'ordre du jour. Enfin, elle précise que la présente séance se terminera à 16 heures 30, la réunion statutaire du Conseil débutant à 17 heures.

AU-442-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 441E
SÉANCE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2002

AU-442-2

Demande est faite : 1) de préciser qu'il s'agit d'une séance intensive; 2) d'orthographier ainsi le nom de M. Samir Saul; 3) de référer à des projections d'effectifs étudiants à la 1^{ère} ligne du 3^e paragraphe complet de la page 9; 4) d'ajouter les mots suivants à la fin de la 2^e ligne du 1^{er} paragraphe de la page 15 : « tout en maintenant une pratique de pointe; 5) de lire ainsi la fin de la 2^e ligne du 1^{er} paragraphe de la page 16 : « mais de continuer de leur permettre d'être à la pointe de leur profession ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 441^e séance tenue le 16 décembre 2002.

AU-442-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

AU-442-3

Le secrétaire général indique que comme convenu, ont été transmis à l'Assemblée, copie des acétates électroniques portant sur l'évolution de la population étudiante ainsi que les rapports du Comité de la recherche portant sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle ainsi que sur les OGM et l'alimentation humaine.

Se référant à la délibération AU-441-12, le secrétaire général signale que la question soulevée par M. Anatole Joffe (à savoir si l'institution, à l'instar d'autres universités, pourrait se doter d'une politique visant à ce que seule une recherche universitaire y soit pratiquée) a été référée au Comité de la recherche.

Se référant à la délibération AU-441-13, le secrétaire général indique que le rapport portant sur le nouveau statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle a été référé au Comité des règlements pour mise en forme juridique.

M. Jean McNeil s'étonne de retrouver les avis du Comité de la recherche comme documents d'information estimant que, vu leur nature, ils auraient dû être inscrits sous la rubrique des Affaires soumises pour étude. Il propose donc appuyé par M. Anatole Joffé de les déplacer en conséquence dans l'ordre du jour et d'en reporter la considération à la prochaine séance.

Le secrétaire général rappelle que lors de la présentation des faits saillants du Comité de la recherche, M. Moïse Bendayan a indiqué que c'est à la demande de la direction de l'Université que le Comité de la recherche a formulé ces avis qui ont été transmis par la direction aux instances appropriées. Ces avis ne constituent pas à proprement parler des rapports du Comité de la recherche qui, à cette occasion a servi de comité de consultation.

Le vice-recteur à la recherche signale que deux organismes externes ont demandé à la direction de l'Université de lui fournir des avis sur les questions de la biotechnologie et la propriété intellectuelle ainsi que sur les OGM et l'alimentation humaine. Vu le mandat et l'expertise du Comité de la recherche, la direction a jugé que ce comité était l'instance toute désignée pour réfléchir à ces questions. Ses avis ont été endossés par la direction qui les a ensuite transmis aux organismes en cause. Il invite l'Assemblée à poser toute question utile sur ces rapports auxquelles Mme Marielle Gascon-Barré ou lui-même pourront répondre.

M. Jean McNeil, tout en comprenant que les avis ont été élaborés à la demande de la direction de l'Université, observe qu'en plus d'émaner du Comité de la recherche, ces avis comportent des enjeux importants qui doivent être discutés par l'Assemblée.

M. Anatole Joffé abonde dans ce sens d'autant que dans le rapport sur les OGM et l'alimentation humaine, l'on peut lire : « Finalement, le sous-comité constate le faible taux de participation de l'Université de Montréal aux efforts de recherche sur les OGM et encourage l'Université et ses chercheurs à s'impliquer de façon plus poussée dans ce domaine. » À son avis, la question concerne donc l'Assemblée au premier chef.

La proposition d'inscrire les rapports pour étude et d'en reporter la considération à la prochaine séance, est alors mise aux voix et adoptée.

AU-442-4 CORRESPONDANCE

AU-442-4

Le secrétaire général indique que, dans une lettre du 22 janvier dernier, la FAECUM l'informe qu'à la suite de la démission de Mme Geneviève Lanoue LaRue du poste de coordonnatrice à la recherche universitaire, cette dernière ne siègera plus, entre autres, au sein de l'Assemblée universitaire, de la Commission des études, du Comité de la recherche et du CONFES.

Sur proposition de M. Roger B. Richard appuyée par Mme Monique Michaud, l'Assemblée prend acte de cette démission et adopte à l'endroit de Mme Geneviève Lanoue LaRue une motion de remerciements pour la contribution apportée à ses travaux.

AU-442-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-442-5

AU-442-5.1 Rapport du recteur

AU-442-5.1

Le recteur souhaite d'abord une excellente année à l'Assemblée.

AU-442-5.1.1 Perspectives de financement du gouvernement du Québec AU-442-5.1.1

Le recteur signale que lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 30 janvier prochain à la CREPUQ, le rapport sur le sous-financement des universités québécoises sera rendu public. Ce rapport dont les données ont été avaluées par une firme de vérificateurs externes porte sur les écarts de financements des universités québécoises et canadiennes et confirme que le sous-financement des universités québécoises se situe à hauteur de 375 M\$. Le ministre de l'Éducation devrait entériner ce résultat. Si cette hypothèse se vérifiait, elle signifierait une 2^e phase de réinvestissement s'étalant sur trois ans avec une première injection prévue dans le prochain budget. Le recteur observe qu'il est important que le présent gouvernement reconnaisse le sous-financement des universités et prenne l'engagement de combler l'écart avec les autres universités canadiennes. Dans l'éventualité d'un autre gouvernement, ce dernier s'en trouvera lié vu notamment les études objectives qui ont été menées. Le règlement du dossier de la santé avec le fédéral créera une marge de manœuvre qui devrait permettre au gouvernement d'injecter davantage dans l'éducation.

AU-442-5.1.2 Perspectives de financement du gouvernement fédéral AU-442-5.1.2

Le recteur indique que les enjeux en regard du financement de la recherche dans le prochain budget fédéral sont au nombre de quatre. Le premier concerne la prise en charge, de façon récurrente, des coûts indirects de la recherche à hauteur de 40 %; l'an dernier une somme forfaitaire de 200 M\$ avait été versée à cet égard. Il appert que le budget comprendrait ce financement, mais que le quantum recherché ne sera atteint que dans quelques années. Cette question est cruciale car plus l'intensité de la recherche est importante, plus le sous-financement pose problème. L'on souhaite bien sûr que le gouvernement du Québec laisse cet argent aux universités car toute ponction qui y serait faite détériorerait encore davantage leur situation dans la mesure où les autres universités canadiennes bénéficieraient de ces fonds. Le second enjeu a trait aux budgets des grands conseils subventionnaires qui devraient connaître une augmentation. Par ailleurs, l'on ne sait si l'on tentera d'établir un équilibre entre le budget du CRSH et celui octroyé aux autres conseils; vu la réforme annoncée du CRSH, le rééquilibrage sera peut-être reporté. Dans un autre ordre d'idées, le recteur souligne qu'en raison de la pénurie de détenteurs de PhD, l'accent est mis sur la mise en place d'un programme de bourses pour les étudiants de 3^e cycle; la réalisation de ce dossier est plus difficile. Enfin, le quatrième enjeu est la question de l'entretien différé des campus qui se chiffre à 3,5 milliards de dollars pour l'ensemble des universités et à 200 M\$ pour l'institution. Le gouvernement fédéral allègue que cette question ne relève pas de sa responsabilité alors que les universités font valoir que le sous-financement de la recherche engage des sommes qui, en retour, ne peuvent être affectées à l'entretien. Le recteur termine en soulignant que la situation financière s'annonce bien pour 2003 et que d'ici deux mois, l'institution sera fixée sur ces différentes hypothèses.

AU-442-5.1.3 CHUM

AU-442-5.1.3

Le recteur souligne que le dossier CHUM, qui fait régulièrement la manchette des journaux, continue à ne pas être facile. Il dit avoir récemment eu une rencontre de travail avec le ministre Legault. Il appert que le gouvernement souhaite en arriver à une solution avant les prochaines élections. Cependant le dossier des spécialistes l'occupe en priorité. Le recteur observe qu'il est opportun d'arriver bientôt à une décision définitive dans ce dossier pour qu'il ne devienne pas un enjeu électoral

AU-442-5.1.4 Conseil supérieur de l'éducation

AU-442-5.1.4

Le recteur signale que la présentation qu'il a récemment faite à la Commission de la recherche du Conseil supérieur de l'éducation sur le renouvellement du corps professoral dans les universités sera bientôt disponible sur le site Web de l'Université. Il ressort que les universités se retrouvent dans la même situation que dans

les années '60 à savoir qu'elles ne sont pas autosuffisantes en termes de production de PhD, ce qui constitue pour elles un enjeu majeur.

Il termine en invitant la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue à faire rapport sur diverses questions.

AU-442-5.2 Salon des études

AU-442-5.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que le Salon des études qui s'est tenu hier a connu un franc succès, 3923 étudiants s'y sont présentés, soit une augmentation de 30 % de l'achalandage. Les professeurs, les directeurs, les doyens ont participé à l'événement, mais également un nombre important d'étudiants de l'Université qui ont apporté une aide précieuse au déroulement des activités. Cette année, les étudiants potentiels se sont présentés avec des questions très précises en regard notamment de la cote R, des objectifs des programmes, des opportunités offertes d'aller étudier à l'étranger, etc.

AU-442-5.3 Rentrée de janvier

AU-442-5.3

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que la rentrée de janvier s'est bien déroulée. Les nouvelles inscriptions ont augmenté de 10 % au premier cycle, cette augmentation se traduisant par 241 étudiants de plus que l'an dernier. En éducation permanente, l'augmentation a été de 21 %, soit une hausse de 240 étudiants en comparaison à l'an dernier. Les inscriptions totales (anciens et nouveaux étudiants) ont augmenté de 5 %, soit 4,3 % en EETC.

M. Louis Maheu indique que pour le trimestre d'hiver qui est plus court que le trimestre d'automne, l'on a enregistré 1600 demandes au 2^e cycle et 350 au 3^e cycle. Au 3^e cycle, vingt candidats de plus que l'an dernier se sont inscrits. En 2003, les augmentations au 2^e cycle devraient provenir principalement de la FAS (chimie, philosophie, physique, etc) de médecine (nutrition, sciences biomédicales, sciences pharmaceutiques), de théologie. Au 3^e cycle, les demandes d'admission proviendront principalement de la Faculté de l'aménagement, de la FAS, de la Faculté de droit, de la Faculté des sciences de l'éducation. Le problème le plus important est de convertir les autorisations en inscriptions réelles lesquelles demeurent en deça des ressources de l'institution.

AU-442-5.4 Faculté de médecine

AU-442-5.4

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que les problèmes liés aux journées d'étude des spécialistes concernent surtout les étudiants en début de formation. L'enseignement des étudiants de la propédeutique a été assuré par les professeurs de carrière. Pour les étudiants de première et deuxième années, des mesures transitoires se substituent au mode d'apprentissage par problème ont été mises en place; on fait ainsi appel à des tuteurs qui encadrent des groupes qui sont plus importants que prévu. Un enseignement magistral est dispensé. Pour leur part, les étudiants de 3^e et 4^e années ont peu été affectés par la situation au début. Depuis deux semaines, ils sont cependant moins bien accueillis dans les unités de soin. La faculté tente, au quotidien, de trouver une solution aux problèmes rencontrés. Il s'agit de tout mettre en place pour que les étudiants reçoivent les enseignements en lien avec les objectifs d'apprentissage et ce, même s'ils ne sont pas dispensés dans leur forme habituelle. Elle invite M. Raymond Lalande, vice-doyen aux études de premier cycle à la Faculté de médecine à compléter son rapport.

M. Raymond Lalande souligne relativement à la médiatisation du dossier que les inquiétudes de la faculté étaient justifiées vu la tenue d'une journée d'étude des spécialistes et les rumeurs d'accentuation des moyens de pression sur les étudiants de 3^e et 4^e années. Il faut comprendre que l'essentiel de leur formation repose sur le contact avec les malades; or, cette réalité semblait menacée. Les étudiants ont été sensibilisés à cette situation, ce qui s'est avéré adéquat. À l'heure actuelle, il appert que les moyens de

pression des spécialistes n'augmenteront pas et que les négociations devraient reprendre sous peu.

AU-442-5.5 Comité de la politique linguistique: rapport intérimaire AU-442-5.5

Le président du comité est invité à faire rapport.

M. Jacques Frémont rappelle que la politique linguistique a été adoptée en novembre 2001 et que depuis plusieurs autres institutions oeuvrent à se doter d'une telle politique ou sont en bonne voie de le faire. Depuis l'adoption de la politique, le comité chargé de son implantation a été mis sur pied et Mme Gisèle Painchaud a assuré le lien entre le comité et l'Université. Des interrogations ont été soulevées quant au mandat du comité, et quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique. Lors d'une rencontre du secrétaire général avec le comité, il a été précisé que la responsabilité première de la mise en application de la politique relève de l'Université. Pour sa part, le comité joue un rôle de soutien et de vigilance. Le comité a été informé de l'évolution des dossiers (deux plaintes ont été déposées) et il est en attente du dépôt d'un plan d'action de l'Université. Ce plan comportera un échéancier et des mesures d'évaluation en regard du progrès accompli. La question fera l'objet de dispositions des conventions collectives.

AU-442-5.6 Évolution de la population étudiante AU-442-5.6

Le secrétaire général rappelle que la présentation de ce document a été faite lors de la dernière séance, mais que, faute de temps, il avait été convenu de reporter les questions à la présente réunion.

M. Jean-Pierre Thouez souligne que la région de Montréal qui compte quatre universités connaît une augmentation de la population étudiante. Vu le contexte, une bonne partie de la clientèle va provenir de l'extérieur de l'Amérique du Nord et la question de la qualité de cette clientèle va se poser. Pour mesurer les affinités entre la clientèle interne et les programmes, la cote R est utilisée. Il demande de quel outil dispose l'institution pour mesurer la qualité de la clientèle de l'extérieur.

M. Fernand Boucher indique que le registrariat ne possède pas de données particulières sur les clientèles auxquelles réfère M. Jean-Pierre Thouez. D'année en année, les clientèles se ressemblant, la même politique d'admission est appliquée. L'évaluation de la clientèle étrangère est difficile car, il arrive même que la validité des documents soulève des interrogations. Dans les programmes non contingentés, la même politique d'admission que celle s'appliquant à la clientèle des collèges est utilisée, à savoir que l'on donne la chance au coureur. Pour les programmes contingentés, le choix se fait sur les meilleurs dossiers. Enfin, M. Fernand Boucher signale que dans les unités les dossiers sont examinés avec les responsables de programmes pour rendre le même type de jugement.

En réponse à M. Roger B. Richard qui demande si l'institution dispose de mécanisme d'ajustement entre l'offre et la demande, le recteur signale que dans les programmes contingentés la ligne est tracée en fonction de critères précis. Dans les programmes non contingentés, lorsque la capacité est atteinte, on arrête les admissions. L'ensemble du processus repose sur la qualité des dossiers; sont admis les étudiants qui semblent démontrer les meilleures aptitudes.

M. Roger B. Richard demande si un département, dont la clientèle dans un programme contingenté, augmente de 18 %, en comparaison d'une autre unité dont la clientèle est stable, bénéficiera d'une réallocation de ressources.

M. Robert Lacroix souligne que la Faculté de médecine, par exemple, ne bénéficie pas de réajustement à ce titre, car le quantum des entrées est imposé. Dans d'autres secteurs, des pressions interviennent et le financement est consenti aux unités qui connaissent une augmentation des clientèles. À terme, des ajustements dynamiques s'établissent car les facultés, les ordres professionnels ne souhaitent pas une saturation du

marché. Toute décision quant à l'augmentation du contingentement vise à répondre aux besoins de la société.

M. François Vincent souligne que l'augmentation de la population étudiante engendre des plaintes quant au ratio professeur étudiants et au nombre plus élevé d'étudiants que de places dans les classes.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que dans les unités où le ratio professeur étudiants pose problème, la volonté de réduire les groupes cours existe. Pour les salles, des ajustements ont été apportés pour mieux répondre aux besoins. Il faut comprendre qu'au moment de la réservation des salles, l'on peut dénombrer, pour un cours donné, une population de 80 étudiants alors que dans la réalité une centaine d'étudiants se présenteront à ce cours. Les départements sont invités à faire des échanges entre eux. Elle termine en observant que la situation est suivie de près.

AU-442-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-442-6

AU-442-6.1 Financement, CHUM et chaires AU-442-6.1

M. Anatole Joffe s'informe si le groupe de travail de la CREPUQ a tenu compte de l'existence du niveau collégial dans son étude sur l'écart de financement des universités québécoises et canadiennes. Par ailleurs, il demande qui assume la responsabilité du dossier du CHUM à l'Université. Enfin, il signale que la possibilité de transfert de chaires junior en chaire senior a été évoquée; il demande si telle hypothèse a été réalisée.

Le recteur indique, à la première question, qu'il y avait lieu d'éviter le piège de la différence des systèmes. De plus, dans son étude, le groupe s'est référé à des regroupements d'universités comparables. Le travail a été effectué par les meilleurs spécialistes en la matière auxquels s'est jointe une firme externe.

Relativement à la seconde question, il observe que le CHUM est une entité autonome qui est dotée d'un conseil d'administration et de responsabilités qui lui sont propres. Le CHUM a un contrat d'affiliation avec l'Université qui lui confère le statut d'hôpital universitaire. En parallèle, l'on retrouve le SICHUM dont le mandat a consisté en l'étude des questions entourant l'implantation de l'hôpital, notamment celles de son coût. Des mêmes personnes pouvaient se retrouver sur les deux conseils. La responsabilité de l'enseignement relève de la Faculté de médecine alors que celle des soins aux patients relève du CHUM. On ne peut dire que quelqu'un à l'Université est responsable du dossier; à l'interne, on s'emploie à coordonner les actions pour dégager une position unique de l'Université.

En ce qui concerne les chaires, il souligne qu'un rapport sera bientôt produit sur l'évaluation de la première partie du programme. Le vice-recteur à la recherche indique que l'on peut transformer quatre chaires junior en deux chaires senior ou l'inverse, soit transformer deux chaires senior en quatre chaires junior. Il termine en précisant qu'un total de 117 chaires est prévu.

AU-442-6.2 Étudiants de la Faculté de médecine et vie étudiante AU-442-6.2

M. Alexandre Bourdeau souligne que lors d'une récente assemblée générale, les étudiants de la Faculté de médecine ont dénoncé la situation résultant de la tenue de journées d'étude des médecins spécialistes. En effet, par leurs frais de scolarité, les étudiants paient pour recevoir un enseignement par apprentissage par problème (APP); or, tel n'est pas le mode d'apprentissage utilisé actuellement puisque, dans le contexte des moyens de pression, l'Université a dû retenir le mode de l'enseignement magistral. Les étudiants pensent à des recours judiciaires face à ce bris de contrat. Il s'informe des mesures que l'Université entend prendre pour remédier à la situation. Dans un autre ordre d'idées, il souligne que le recteur réfère régulièrement à la nécessité de développer le sentiment d'appartenance; pour les étudiants ce sentiment d'appartenance

passer par un enseignement de qualité et une vie de campus dynamique. Or, des frais sont chargés pour l'attribution de locaux et les étudiants n'ont pas de centre communautaire. Depuis août dernier, une demande a été faite pour trouver trois locaux pour des associations étudiantes, mais sans succès jusqu'à maintenant.

Mme Maryse Rinfret-Raynor fait valoir que tous comprennent fort bien la déception des étudiants en regard de leurs attentes. Il faut cependant comprendre que les étudiants ne paient pas de frais additionnels pour la formation par APP. Tant les étudiants que l'Université ne sont pas les premiers concernés dans la résolution du conflit qui est extérieur au campus. Cependant, la responsabilité de l'Université est de s'assurer que les étudiants bénéficient d'un enseignement en lien avec les objectifs du programme, ce qu'elle fait. M. Alexandre Bourdeau observe que plusieurs étudiants ont choisi de venir à l'Université de Montréal en raison du type d'apprentissage proposé. Mme Maryse Rinfret-Raynor comprend les doléances des étudiants, mais souligne que dans le présent contexte l'Université ne peut qu'offrir aux étudiants des enseignements comparables à l'APP.

M. Jean-Luc Senécal, à titre de secrétaire de l'AMCEM, signale que les PTG sont à leur poste. L'association a communiqué avec les spécialistes pour les aviser que les PTG ne participeraient pas aux moyens de pression mis de l'avant.

Le recteur souligne que pour développer le sentiment d'appartenance des étudiants, l'Université s'emploie à améliorer la qualité de vie sur le campus par le réaménagement de cafétérias, l'accès aux bibliothèques; cependant vu la vétusté des immeubles, les travaux ne peuvent être effectués au rythme voulu. Par rapport aux locaux, il souligne que tous expriment également les mêmes doléances quant à leur pénurie; les doyens, par exemple, éprouvent des difficultés à loger leurs nouveaux professeurs. Les étudiants sont donc dans la même situation que les autres composantes de l'Université. L'objectif de l'Université demeure de donner une formation de qualité aux étudiants et de leur offrir les meilleures conditions de vie.

AU-442-6.3 Financement

AU-442-6.3

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que le recteur a référé au rattrapage financier et au réinvestissement. Or, il appert que le gouvernement et la CREPUQ se sont entendus sur une formule de financement où certaines universités seraient gagnantes et où d'autres seraient perdantes.

Le recteur souligne que la formule de financement est encore en gestation. L'objectif visé par le groupe de travail est d'arriver à une grille qui soit la plus transparente possible. L'Université, en ayant une dimension importante dans le système, devrait être peu affectée par les modifications apportées à la formule. M. Michel Trahan précise que jusqu'en 1999-2000, le financement des universités était fonction d'une approche historique et de la variation des clientèles. La nouvelle formule revoit cette grille qui sert au financement intégral des études. L'exercice consiste à la mise à jour des dépenses d'enseignement laquelle sert à déterminer l'enveloppe de l'Université. À dépenses constantes, la redistribution est faite en fonction des coûts moyens. Dans les plus petites universités (sans couverture disciplinaire complète), cet exercice a davantage d'impact.

AU-442-6.4 CHUM

AU-442-6.4

En réponse à une question de M. Roger B. Richard qui demande si les paramètres (budget, planification) afférents au CHUM et à son pendant à l'Université McGill sont les mêmes, le recteur précise d'abord que le CHUM comptera 850 lits. Par ailleurs, il souligne que chacun des processus se fait indépendamment de l'autre et ne croit pas qu'il y ait un écart entre les deux projets.

AU-442-7 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES À LA COMMISSION DES ÉTUDES AU-442-7

Le secrétaire général signale que le CONFAS recommande à l'Assemblée de proposer au Conseil de nommer Mme Sylvie Normandeau, en remplacement de Mme Maryse Rinfret-Raynor.

Sur proposition de M. Joseph Hubert appuyée par M. Louis Maheu, l'Assemblée universitaire, en vertu de l'article 22 f) de la charte, recommande au Conseil la nomination de Mme Sylvie Normandeau comme officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études, pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2007.

AU-442-7 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : Commentaires sur les états financiers au 31 mai 2002 et sur les dépenses des facultés et services pour l'année 2001-2002 AU-442-7

Le président du Comité du budget de l'Assemblée indique que les membres ont reçu les états financiers au 31 mai 2002, les commentaires et faits saillants, les dépenses des facultés et services pour l'année 2001-2002 ainsi que les commentaires du Comité portant sur ces trois documents. Il invite MM. Michel Trahan et André Racette à faire état des faits saillants de ces documents.

M. Michel Trahan signale que les étapes d'élaboration du budget de fonctionnement sont les suivantes. En novembre, le Comité arrête l'approche budgétaire et élabore un budget pro forma. En décembre, cette approche budgétaire est soumise au Conseil sur recommandation du Comité exécutif et après consultation du Comité des finances du Conseil. En janvier, les enveloppes des unités sont construites en fonction de l'approche retenue et sont transmises aux unités dans la première quinzaine de février. En mars, le Comité reçoit les responsables des unités. Le projet de budget est soumis au Comité exécutif lors de sa séance de mi-avril et le Comité des finances est ensuite consulté. Le Comité du budget de l'Assemblée présente son rapport à l'Assemblée lors de sa réunion de fin avril et, le même jour, le Conseil adopte le budget à la lumière de la recommandation du Comité exécutif et de l'avis du Comité des finances. Le vice-recteur signale que l'année 2001-2002 était la 2^e année du réinvestissement. L'année 2000-2001 s'est terminée par un déficit de 671 000 \$ alors que l'année 2001-2002 s'est soldée par un surplus plus important que prévu (3 521 M \$, mais 2,6 M\$ une fois les dépenses exceptionnelles soustraites) ce qui a permis de réduire d'autant le déficit. Le vice-recteur invite le directeur des finances à prendre la parole.

À l'aide d'acétates électroniques, M. Andrée Racette fait état des principaux faits saillants des états financiers. Relativement au fonds de fonctionnement pour l'année 2001-2002, il indique que les clientèles étudiantes ont augmenté de 5,1 % (1371 EETC), passant de 26 749 à 28 210 et de 14,8 % en trois ans (24492 à 28 120). Le directeur rappelle qu'en 2000-2001, le ministère de l'Éducation a introduit dans la formule de financement des universités la notion de subvention à recevoir pour variations de clientèles étudiantes, ce qui permet de comptabiliser ces sommes dans l'exercice financier où elles se produisent. Ce compte à recevoir s'établit à 21,4 M\$. L'exercice a également été marqué par le recrutement de 116 nouveaux postes de professeurs et l'augmentation des dépenses en personnel enseignant de 14 M\$, en personnel professionnel et de soutien de 11 M\$ et des autres dépenses de l'ordre de 4 M\$. En 2001-2002, l'augmentation des dépenses du fonds de fonctionnement qui s'est chiffrée à 28 043 M\$ se ventile ainsi : facultés : 23 042 M\$, fonds internes de recherche : 1 278 M\$, services à l'enseignement : 4 827 M\$. Les dépenses suivantes ont diminué : immeubles : - 310 000 \$, dette : - 326 000 \$ et autres dépenses : - 468 000 \$. L'augmentation des revenus du Fonds de fonctionnement sans restriction qui s'est chiffrée à 32 218 M\$ a été répartie ainsi. Subvention du MEQ : 23 986 M\$, droits de scolarité : 4 664 M\$, revenus de clinique et autres 2 773 M\$ et entreprises auxiliaires : 795 000 \$. Les revenus de fonctionnement proviennent pour 73 % de la subvention gouvernementale, pour 15 % des droits de scolarité, pour 7 % des SAE, du CEPSUM et des entreprises et pour 5 % des

cliniques, frais indirects et autres. En ce qui a trait aux dépenses 88 % vont aux facultés et aux bourses, 17 % aux bibliothèques et aux NTIC, 2 % à l'administration et aux communications et 7 % aux immeubles et à la relance. Les revenus du fonds avec restriction qui ont augmenté de 53 % se répartissent ainsi : subventions des grands conseils : 19 446 M\$, contrats : 6 565 M\$, chaires d'excellence : 2 525 M\$, fondation canadienne pour l'innovation (FCI) : 38 879 M\$ dont 17 M\$ attribuable à 2000-2001. Le fonds de dotation a subi l'effet des marchés, le taux de rendement enregistré a été de 1,2 %. Au 1^{er} juin 2001, la valeur comptable du fonds se chiffrait à 79 064 M\$, les dons nets versés au fonds de dotation s'élevaient à 8 219 M\$, le paiement de l'emprunt de « relance » a été de 4 593 M\$, les revenus moins les sorties de fonds se sont élevés à 64 000 \$ et la dévaluation du titre de Nortel a entraîné une perte de 1, 5 M\$. La valeur comptable au 31 mai 2002 se chiffrait à 81 254 M\$ et la juste valeur marchande à 78 404 M\$. Le fonds de souscription s'élevait à 154 815 M\$ alors que la part de l'Université était de 92 889 M\$. Enfin, le directeur des finances signale que l'exercice se termine avec un surplus de 2,6 M\$ et un déficit accumulé de 44 M\$ du fonds de fonctionnement. L'ensemble de tous les revenus et de toutes les dépenses ont enregistré respectivement une croissance de 21 % et de 14 % pour atteindre 695 M\$ et 608 M\$.

M. Jean McNeil souligne que dans sa présentation, le comité a adopté une approche comparative pour mettre en perspective les résultats des années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003. Les résultats adoptent comme présentation comptable celle des comptes de gestion. Les quelques écarts avec les données des états financiers tiennent au fait que ces comptes peuvent introduire des sommes d'autres fonds. Le total des produits et des charges peut donc différer. Le document compare les réalisations et le budget actualisé (budget adopté en avril et mis à jour, mais sans en changer les hypothèses). À l'aide d'acétates électroniques, M. Jean McNeil présente divers tableaux qu'il commente. Le budget actualisé de 417,4 M\$ pour 2002-2003 se compare à un budget initial de 416 M\$. L'objectif d'équilibre des comptes de gestion a été atteint; ainsi un surplus de 3,5 M\$ a été réalisé en 2001-2002 et des comptes équilibrés sont prévus en 2002-2003. La croissance annuelle des produits en 2001-2002 a été de 9 % et sont estimés à 11 % en 2002-2003. Les réalisations prévues en 2002-2003 sont supérieures de 3 % au budget. Le résultat des comptes de gestion (budget et réalisations) se concilie avec celui des états financiers. L'excédent de 2,655 M\$ en 2001-2002 marque une augmentation de 4,6 M\$ du résultat de l'exercice par rapport à 2000-2001. Le déficit accumulé diminue à 44,4 M\$ au 31 mai 2002, soit 12 % des produits de l'exercice.

M. Jean McNeil signale que la croissance des effectifs EETC a été de 1371 en 2001-2002 et de 1590 en 2002-2003. Au total depuis 1998-1999, les EETC ont augmenté de 5354, pour un taux de réalisation des objectifs du plan de relance de 135 %, soit 3978 EETC. En 2001-2002, les produits totaux ont augmenté de 32,2 M\$ (+9 %) dont 24 M\$ pour la subvention du MEQ et 4,7 M\$ pour les droits de scolarité. En 2002-2003, on prévoit une croissance des produits de 44,3 M\$ (+11 %) dont 40,4 M\$ pour la subvention du MEQ et 2,2 M\$ pour les droits de scolarité. Au total, en 2001-2002, la subvention du MEQ représente 73 % des produits et les droits de scolarité en constituent 15 %. M. Jean McNeil précise que l'indexation ne s'applique qu'au montant de la subvention et non à l'ensemble des produits de fonctionnement; elle ne compense donc qu'environ 75 % de l'augmentation des coûts unitaires. Le réinvestissement de 19,9 M\$ est le troisième et dernier versement prévu au contrat de performance. À partir de 2001-2002, les modalités d'ajustement de la subvention en fonction de la variation des effectifs EETC ont changé. D'une part, l'intégration dans la base récurrente se fait avec deux ans de retard plutôt qu'un. Par contre, l'ajustement forfaitaire annuel tient compte de la variation EETC cumulée de l'année précédente et de l'année en cours. Ainsi, en 2001-2002, aucun ajustement n'a été intégré dans la base récurrente, mais un montant forfaitaire de 15,2 M\$ a été ajouté (6,2 M\$ pour 2000-2001 et 9 M\$ pour 2001-2002). En 2002-2003, un montant estimé à 8,3 M\$ sera intégré à la subvention récurrente sur la base de la variation constatée des EETC en 2000-2001 et un montant forfaitaire estimé à 22,8M\$ sera ajouté à la base récurrente pour tenir compte des variations EETC de 2001-2002 (9 M\$) et 2002-2003 (13,8 M\$).

M. Jean McNeil souligne qu'en 2001-2002, l'augmentation des dépenses des facultés (23 M\$) et des services à l'enseignement et à la recherche (4,8 M\$) a absorbé 99 % de l'augmentation des charges totales. En 2002-2003, l'augmentation des dépenses des mêmes fonctions (respectivement 21,6 M\$ et 3,3 M\$) ne totalise que 52 % de

l'augmentation totale des charges, mais cette proportion devient 72 % en tenant compte que la réserve centrale de 9,7 M\$ sert principalement au recrutement de nouveaux professeurs. Par ailleurs, les dépenses d'administration générale et de gestion des immeubles qui n'ont pas augmenté en 2001-2002 croissent respectivement de 14 % et 10 % en 2002-2003 et absorbent 15 % de l'augmentation des charges totales. En 2001-2002, l'augmentation des charges relatives au personnel (salaires + avantages sociaux) représente 96 % de l'augmentation des charges totales, par comparaison à 60 % en 2002-2003. L'augmentation des charges salariales relatives au personnel enseignant s'est accrue de 9 % et 10,5 % respectivement en 2001-2002 et 2002-2003. Cela témoigne bien de la priorité accordée à l'augmentation du personnel enseignant tant régulier qu'à temps partiel, notamment les auxiliaires d'enseignement. L'augmentation des charges salariales et la reprise graduelle des cotisations au RRUM entraînent des charges additionnelles en avantages sociaux de 7,8 M\$ (+28 %) en 2001-2002 et de 10,5 M\$ (+29 %) en 2002-2003. Toutefois, grâce à l'accroissement de ses revenus, l'Université semble pouvoir maintenir la part des charges relatives à son personnel à son niveau de 2000-2001, soit environ 71-72 %.

Relativement au fonds avec restriction, M. Jean McNeil indique que ses produits ont augmenté de 67,4 M\$ en 2001-2002. Cette augmentation se répartit comme suit : grands conseils de recherche : 19,4 M\$, contrats de recherche : 6,6 M\$, chaires d'excellence : 2,5 M\$, FCI : 38,9 M\$. Une partie de cette augmentation est exceptionnelle. À compter de 2001-2002, les contributions de la FCI étant considérées comme des subventions plutôt que comme des contrats de recherche, des contributions de 17 M\$ ont été comptabilisées qui autrement ne l'auraient été que lors d'exercices subséquents. Également, la modification de l'année financière du CQRS a entraîné la comptabilisation en 2001-2002 de 3 M\$ en subventions qui autrement ne l'auraient été qu'en 2002-2003. Le fonds a également reçu des apports de 2,4 M\$ du Fonds de dotation (produits de placement) et 1,1 M\$ du fonds de souscription (dons). Ses charges incluent 18 M\$ de bourses. Faute de temps pour commenter les résultats du fonds de souscription et du fonds de dotation, M. Jean McNeil termine en faisant état des faits saillants du fonds des immobilisations. Il précise ainsi qu'en 2001-2002, l'Université a réalisé des travaux et des acquisitions dont le coût s'est élevé à 84 M\$. Après déduction de l'amortissement annuel des immobilisations et radiation des actifs totalement amortis, l'augmentation de la valeur amortie des immobilisations s'établit à 47,4 M\$. Pendant l'exercice, l'Université a accru sa dette à long terme de 62 M\$. D'une part, elle a contracté de nouveaux emprunts pour une valeur de 99 M\$ et d'autre part, elle a remboursé 37 M\$ de sa dette existante.

En réponse à une question de M. Alexandre Bourdeau, M. Jean McNeil souligne que la subvention de base récurrente est passée de 234 541 M\$ en 2000-2001 à 281 638 M\$ en 2002-2003, à savoir un accroissement récurrent de 50 M\$ sur deux ans. S'ajoutent à cette base d'autres ajustements transitoires.

Vu l'heure, l'Assemblée met fin à ses délibérations tout en convenant que la révision de la politique contre le harcèlement sexuel (dernier point de l'ordre du jour) sera étudiée en priorité lors de sa prochaine séance.

AU-442-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-442-9

La séance est levée à 16 heures 35.

Adopté le 17 mars 2003, délibération AU-443-3

Le président,

Le secrétaire

Robert Lacroix

Michel Lespérance